



Communiqué de République et Socialisme

## **Maintien de la « majorité sexuelle » à 15 ans !**

Le Sénat vient d'adopter en première lecture une proposition de loi sur les violences sexuelles sur mineurs dont l'objet essentiel est **de supprimer la notion de consentement**. Il s'agit d'arrêter de demander à un enfant, au même titre qu'à un adulte, s'il était consentant à ces actes.

**République et Socialisme salue cette volonté.**

**Cependant le texte fixe le seuil à 13 ans alors que, jusqu'à maintenant, il était à 15 ans. Il s'agit là d'une inadmissible régression.**

Alors qu'aujourd'hui des affaires pour viol répété de mineurs de moins de 15 ans sont mis en lumière, cette décision du Sénat est incompréhensible pour République et Socialisme.

Accepter à moins de 15 ans un rapport sexuel n'a rien d'anodin et on ne peut présumer que l'adolescent est en capacité de consentir au fait d'avoir des relations sexuelles avec un adulte alors qu'à cet âge il a à peine conscience de ce qui se passe dans son corps.

Ce n'est pas parce que la physiologie des enfants de 15 ans se rapproche de plus en plus de celle de jeunes ou de pré adultes d'il y a 20 ou 30 ans que la psychologie suit.

La loi, nos institutions, doivent protéger les enfants tout comme les adolescents d'agressions sexuelles d'adultes.

**République et Socialisme demande aux députés de se saisir de cette proposition de loi sénatoriale pour la voter en relevant l'âge de 13 ans à 15 ans.**

Paris le 23 janvier 2021

Contact : [contact@republiqueetsocialisme.fr](mailto:contact@republiqueetsocialisme.fr)

[www.facebook.com/republique.socialisme](https://www.facebook.com/republique.socialisme)

<https://twitter.com/RepetSoc>

République et Socialisme 44bis rue Philippe de Girard 75018 Paris